

# Activités pour promouvoir l'égalité de l'homme et de la femme

Exported from Holy-Writings.com on 2026-07-04 — 1 clipping

Année internationale de la femme -- (1975)

Décennie de l'ONU pour la femme -- (1976-1985)

Il y a plus d'un siècle, et pour la première fois dans l'histoire de la religion révélée, Bahá'u'lláh, prophète-fondateur de la foi baha'ie, a proclamé l'égalité de l'homme et de la femme. Il n'a pas laissé cet énoncé à l'état de vœu idéal ou pieux, mais il l'a tissé, comme facteur fondamental, dans la fibre de son ordre social. Il l'a appuyé par des lois requérant les mêmes normes d'éducation, tant pour les femmes que pour les hommes, et d'égalité de droits dans la société.

Le passage qui précède est la déclaration d'ouverture du dépliant:

"L'égalité de l'homme et de la femme: Une réalité nouvelle" préparé par la Communauté internationale baha'ie, pour l'Année internationale de la femme (1975) des Nations Unies. Il indique clairement que le principe de l'égalité de l'homme et de la femme fut un don de la foi baha'ie à l'humanité, de nombreuses années avant la naissance des Nations Unies. En fait, la brochure explique dans son second paragraphe que, pour les baha'is, l'égalité des sexes est une norme spirituelle et morale essentielle à l'unification de la planète et au déploiement de l'ordre mondial.

Dans son message du 25 mai 1975, la Maison Universelle de Justice mentionne le but du Plan de Cinq Ans, donné à quatre-vingts Assemblées spirituelles nationales, d'organiser des activités baha'ies pour les femmes. Elle souligne aussi que le monde baha'i tout entier s'est engagé à encourager et à stimuler le rôle vital de la femme dans la communauté baha'ie aussi bien que dans la société en général.

Dans ce message, l'institution baha'ie suprême donne aussi comme instructions aux baha'is d'élaborer et d'implanter des programmes, au cours de l'Année internationale de la femme, qui stimuleront et favoriseront la participation pleine et égale de la femme dans tous les aspects de la vie communautaire baha'ie, de sorte que, par leurs accomplissements, les amis démontrent la distinction de la Cause de Dieu dans ce domaine de l'effort humain.

Par conséquent, il n'est pas étonnant que les communautés baha'ies de 63 pays aient entrepris une grande variété de programmes et d'activités. On peut le voir d'après le rapport ci-joint des activités de la Communauté internationale baha'ie, pendant l'Année internationale de la femme intitulé: "Une vue d'ensemble". Il a été présenté aux bureaux des Nations Unies qui ont à faire, avec le statut de la femme comme preuve, à une collaboration enthousiaste des baha'is à leur efforts dans ce domaine. Nous pensons que vous serez stimulés par les efforts impressionnants du monde baha'i pour améliorer le statut de la femme et nous vous encourageons à faire usage de ce rapport,

de toutes les façons que vous jugerez appropriées, pour aider à la reconnaissance et au prestige de la foi dans votre pays ou région.

Quand, à la fin de 1975, les Nations Unies prirent conscience de tout ce qu'il restait à faire pour que l'égalité de l'homme et de la femme soit une réalité, elles proclamèrent 1976-1985 la Décade des Nations Unies pour la femme. La Décade continuera à se centrer sur les trois buts de l'AIF:

1. la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme
2. l'intégration de la femme au développement total de son pays et de la planète
3. la contribution de la femme à l'établissement de la paix mondiale

A mi-chemin de cette Décade, en 1980, les Nations Unies auront une Conférence Mondiale, que la Communauté internationale baha'ie, en tant qu'organisme non-gouvernemental ayant le statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social, représentant les communautés baha'ies autour du globe, est invitée à y participer. Certes, comme dans le cas des précédentes conférences mondiales de l'ONU, nous enverrons une délégation complète.

Nous espérons donc que les baha'is de partout saisiront les occasions journalières offertes par la Décade de l'ONU pour la femme pour promouvoir le principe baha'i de l'égalité des sexes, en même temps qu'ils intègrent dans leurs propres vies ce principe des plus vitaux de Bahá'u'lláh. Par de tels efforts, le monde baha'i pourra alors démontrer la distinction de la Cause de Dieu dans ce domaine de l'effort humain.

#### Impact baha'i pendant l'Année Internationale de la Femme

Nous sommes heureux de partager avec vous la preuve suivante de l'impact baha'i pendant l'AIF. Le passage ci-dessous est tiré d'un document officiel des Nations Unies, E/CN.6/593, du 27 août 1976, un rapport sur les "Activités entreprises au cours de l'Année internationale de la femme et une évaluation de leur impact". Le passage sur la Communauté internationale baha'ie, sous "Publications spéciales" pour l'AIF, mentionne que: "La Communauté internationale baha'ie, a fait le sommaire de certaines découvertes d'un questionnaire envoyé à un grand nombre de ses communautés. Les réponses reçues de 81 Assemblées nationales ont indiqué que l'amélioration du statut de la femme se poursuivait et qu'un progrès a été accompli vers la réalisation de l'égalité entre les sexes. La Communauté internationale baha'ie, a aussi publié et fait circuler une pochette spéciale intitulée: "L'égalité entre l'homme et la femme: Une nouvelle réalité".

En outre, le même document réfère à l'assistance donnée par la Communauté internationale baha'ie, à l'organisation d'une session spéciale de la Tribune des Organismes non-gouvernementaux (une activité parallèle à la Conférence Mondiale de l'Année internationale de la femme) sur "le rôle de la religion". Lors de cette session, la Conseillère Carmen de Burafato représentait la communauté mondiale baha'ie en tant que participante de la table ronde.

Le document de l'ONU mentionné plus haut a été préparé pour la discussion, par les délégués gouvernementaux de la 26ème Session de la Commission sur le statut de la femme, en automne dernier, alors que l'organisme de l'ONU considérait le sujet de la Décade de l'ONU pour la femme. Il ne fait pas de doute que les références à la Communauté internationale baha'ie, ont été vues par de nombreux des délégués à la Commission.

Lors de la 26ème session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, en automne dernier, la Communauté internationale baha'ie, était représentée par le Dr Marco G. Kappenberger, la Conseillère Anneliese Bopp et Mme Lea Nys. Ils ont participé aux réunions et déjeunés, avec les délégués de nombreux pays, assisté à plusieurs réceptions officielles et se sont fait de nombreux amis, offrant des commentaires et suggestions basées sur les écrits baha'is. Les baha'is ont souvent été interrogés au sujet de leur intérêt concernant le statut de la femme et ont partagé avec les délégués les données concernant le principe de l'égalité des sexes et de nombreux autres enseignements baha'is.

La Commission sur le statut de la femme a terminé sa session par un accomplissement important: elle a rédigé une Convention sur l'élimination de la discrimination contre la femme. Cette Convention est un pas en avant vers la réalisation de l'égalité légale pour l'homme et la femme. Une fois qu'elle sera approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, probablement cet automne, la Convention doit être signée et confirmée par au moins 30 nations avant d'avoir force de loi. Quand ceci arrivera, ses nombreux articles lieront les pays qui ont accepté la Convention. Puis, les droits, privilèges et opportunités égaux pour les membres des deux sexes deviendront une loi mondiale. (En 1967, les Nations Unies ont approuvé la déclaration sur l'élimination de la discrimination contre la femme. Toutefois, une déclaration, à la différence d'une Convention, est un énoncé d'intention sans force de loi).

La Communauté internationale baha'ie, a présenté à la Commission, lors de sa 26ème session, une déclaration contenant des suggestions concernant le genre d'éducation requis pour appliquer le principe de l'égalité de l'homme et de la femme (copie ci-jointe). Cette déclaration, qui a circulé en tant que document officiel de l'ONU (E/CN.6/ONG/264, 15 septembre 1976) en anglais, en français et en espagnol est distribuée à tous les participants à la session, et a été la contribution baha'ie à la consultation de la Commission sur les buts de la Décade de l'ONU pour la femme (1976-1985). La déclaration soulignait le pouvoir et l'unité de la religion. Elle mentionnait le besoin d' "unité de conscience" comme "une condition préliminaire essentielle à l'accomplissement à longue portée et durable des buts de l'Année internationale de la femme et de la Décade de l'ONU pour la femme", but qui ne peut être accompli que "par l'éveil des êtres humains à la réalité spirituelle de la vie". De plus, la déclaration expliquait que:

A mesure que la poursuite matérialiste et l'attachement s'accroissent dans le monde, l'humanité devient encore plus captive de la nature, luttant pour

l'existence et le bien-être physique... La Communauté internationale baha'ie, est d'avis que ces attitudes matérialistes doivent être équilibrées par une prise de conscience du fait que le but et la réalité de la vie humaine sont de nature spirituelle.

Suggestions pour la décennie de l'ONU pour la femme:

Dans une lettre adressée à toutes les Assemblées spirituelle nationales le 15 juin 1975, notre bureau a partagé avec votre communauté deux propositions qui, de l'avis de la Maison Universelle de Justice, seraient d'une grande valeur en faisant usage de l'Année internationale de la femme pour gagner à la foi une plus grande reconnaissance et un plus grand prestige. Puisque ces propositions sont également valables au cours de la Décade de l'ONU pour la femme, nous les portons de nouveau à votre attention.

1. La première suggestion fut que les Assemblées spirituelles nationales fassent une liste des femmes éminentes dans leurs pays ou leurs régions, auxquelles elles pourraient envoyer, à leur discrétion, la documentation appropriée qu'elles ont en main ou qui peut être fournie par la Communauté internationale baha'ie, (telle que les déclarations baha'ies à l'ONU sur l'égalité de l'homme et de la femme et une brochure comme: "L'égalité de l'homme et de la femme: une réalité nouvelle"). En ce faisant, chaque Assemblée spirituelle nationale pourrait expliquer ses liens avec la Communauté internationale baha'ie, aux Nations Unies, originalement schématisés dans notre lettre du juin 1973, envoyée à toutes les Assemblées. (Nous vous enverrons bientôt une lettre à jour qui comprendra notre statut consultatif récent auprès de l'UNICEF).

2. La seconde suggestion de la Maison Universelle de Justice était que les Assemblées "recherchent une publicité pour la foi dans les revues féminines et dans les journaux et par des entrevues avec des femmes baha'ies éminentes, à la radio et à la télévision."

Si nous pouvons vous aider d'une façon quelconque à entreprendre ces activités, veuillez nous le faire savoir. En plus des pièces actuellement jointes, votre communauté a déjà reçu les publications suivantes sur le statut de la femme préparées par la Communauté internationale baha'ie:

- a. Déclaration à la 25ème session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme (E/CN.6/ONG/247 - 26 décembre 1973)
- b. Déclaration à la Conférence de l'Année internationale de la femme, Mexico (1975)
- c. Enquête préliminaire sur le statut de la femme dans la communauté mondiale baha'ie.
- d. L'égalité de l'homme et de la femme: une réalité nouvelle (dépliant)

Votre Assemblée est tout à fait libre de reproduire tous nos rapports ou déclarations, en partie ou en entier. A toutes fins utiles, veuillez trouver ci-joint des exemplaires des déclarations mentionnées à (a) et (b).

Si vous n'avez plus d'exemplaire de "L'Enquête préliminaire...", veuillez nous le faire savoir.

Le dépliant "L'égalité de l'homme et de la femme: une réalité nouvelle", peut être obtenu de la Maison d'éditions baha'ie appropriée.

— Activités pour promouvoir l'égalité de l'homme et de la femme (Free reuse with attribution to BIC and bic.org)